

Circulaire

Générale

colonial

## Circulaire n° 522 ci 7 -250-1917 Rapatriement des Militaires créoles et Sénégalais des 4 communes.

n° 522 ci 7 -250-1917

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
31 mai 1917

Numéro JO  
n° 250 du 31/08/1917

Date du numéro  
31 août 1917

### TEXTE INTÉGRAL

Le sous-secrétaire d'état du service de santé militaire, à Messieurs les Directeurs du service de santé des régions S. C. de M.M. les généraux commandant les régions. J'ai l'honneur de vous faire connaître que les militaires créoles et sénégalais des 4 communes, atteints de diverses maladies et tout particulièrement de tuberculose dont le caractère de gravité tout en ne justifiant pas leur réforme immédiate, les rendant néanmoins manifestement inaptes à accomplir un service dans la métropole, devront taire l'objet, de la part des médecins-chefs. après visite et contrevisite, de propositions en vue de leur envoi dans leur colonie d'origine. A cet effet, les dits militaires seront dirigés sur les dépôts des isolées coloniaux de Marseille et de Bordeaux, selon leur colonie d'origine. Le dossier médical, comprenant les certificats de visite et de contre-visite, concluant à la nécessité du retour aux colonies sera adressé par les soins du médecin-chef au commandant dudit dépôt. Le dossier ainsi constitué sera envoyé en temps utile de manière à éviter l'arrivée des dits militaires au dépôt des isolés coloniaux avant les pièces médicales les concernant. A leur arrivés à la colonie, les dits militaires, selon leur état de santé, seront incorporés dans les unités de la colonie pour y terminer leur engagement où bien renvoyés dans leurs foyers.

**Justin GODART.**